

Balance des paiements

Le Comité du commerce et des questions économiques examine la question de la balance des paiements, déficitaire en permanence, des États-Unis et du Canada. Les deux délégations exposent leurs opinions sur les avantages et les inconvénients du système monétaire international actuel. La délégation du Canada signale le problème des réserves d'or, parle des difficultés que le changement arbitraire du prix de l'or pourrait faire surgir et de l'adoption éventuelle d'une nouvelle unité internationale. Les deux délégations admettent qu'il s'agit d'un problème que seules des consultations entre les deux gouvernements permettraient de résoudre.

La délégation canadienne fait remarquer que le déficit de la balance des paiements des États-Unis et du Canada tient à des causes différentes dans chaque pays. Les États-Unis exportent beaucoup de capitaux tandis que le Canada accuse un déficit commercial, ainsi qu'un déficit du compte intérêts et dividendes.

La délégation américaine relève que les investissements énormes effectués au Canada par les citoyens américains contribuent à abaisser le déficit de la balance des paiements canadienne et jouent un rôle important dans l'économie canadienne. Les Canadiens estiment qu'il est important que les États-Unis continuent d'autoriser le libre passage des capitaux entre les deux pays.

La délégation des États-Unis a espéré vivement qu'aucune restriction monétaire ne serait imposée aux touristes américains se rendant au Canada. Les Canadiens soulignent l'intérêt de cette question, notamment en prévision de l'exposition mondiale de Montréal, en 1967. La délégation canadienne exprime en outre l'espoir que les États-Unis augmentent le montant des marchandises que les touristes peuvent rapporter du Canada en franchise. Les Canadiens font ressortir que la politique économique canadienne doit allier l'intérêt national à des considérations de portée internationale. Chaque délégation demande que les paiements de la balance des paiements soient dûment pris en considération.

Aide aux pays en voie de développement

Le Comité examine les problèmes du commerce et de la conjoncture des pays en voie de développement. La délégation canadienne relève que l'écart entre les pays en voie de développement et les pays développés s'élargit de plus en plus et recommande qu'on étudie les moyens qui permettraient au « tiers monde » de hausser son niveau de vie. Parmi les mesures pouvant se substituer aux subventions directes et aux dons de produits alimentaires, il faut mentionner les accords

internationaux des prix et des produits de base. D'après la délégation canadienne, un tel accord pourrait s'étendre à certaines catégories de produits ouverts. Un autre moyen à envisager serait la création de sociétés commerciales internationales de droit public ou privé, qui permettraient aux pays en voie de développement d'écouler plus efficacement leurs produits de base. Les délégations reconnaissent de plus qu'il faut que les pays en voie de développement prennent, de leur propre initiative, des mesures pertinentes et que les organismes privés et internationaux devraient accroître leur aide.

Les deux délégations avouent que l'aide étrangère présente des problèmes. La délégation des États-Unis relève que l'aide financière des États-Unis a été souvent mal employée dans les pays auxquels elle était destinée. D'après les représentants des États-Unis, il faut choisir avec soin les destinataires de l'aide étrangère et les modalités à appliquer dans chaque cas. Les Canadiens pensent qu'il faudrait octroyer davantage de prêts à long terme et à bas intérêt aux pays en voie de développement. La délégation des États-Unis estime qu'il convient de pousser le développement des coopératives, d'améliorer les institutions bancaires et nationales et en général toutes les facilités de financement. Les deux délégations ont reconnu que le problème de l'aide extérieure doit faire l'objet d'une étude plus poussée par les deux pays.

Pollution des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques.

La délégation canadienne présente tout d'abord un exposé sur la pollution des eaux. L'Amérique du Nord, dit-elle, est très abondamment pourvue d'eau douce, mais par suite de négligence et de manque d'intérêt, nombreux sont ses grands lacs et cours d'eaux qui ne sont plus que des cloaques. En dépit des frais qui seront élevés, l'Amérique du Nord doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour remédier à la pollution. Toutefois, au Canada, un autre problème se pose: le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la juridiction du domaine hydraulique. Aussi la délégation canadienne exprime-t-elle l'espoir que des lois pertinentes seront adoptées au Canada pour conférer au gouvernement fédéral la compétence en matière d'aménagement des ressources hydrauliques. Cette évolution permettrait de mettre sur pied des mesures concrètes qui prépareraient la voie à un éventuel programme d'aménagement, des ressources hydrauliques de l'Amérique du Nord.

La délégation des États-Unis a admis l'importance de l'approvisionnement en eau douce et la nécessité d'accroître les efforts destinés à